

INSCRIPTION A L'ORCHESTRE

TALE OF FANTASY

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Au moment de l'inscription, et selon les informations mentionnées dans le contrat d'engagement, l'artiste musicien doit fournir les documents suivants :

- Un Curriculum vitae (générique ou d'artiste) ;
- Une copie d'une pièce d'identité valable ;
- L'ensemble des attestations et diplômes (ou concours) en lien avec le ou les instruments joués **(si possédé)¹** ;
- Une attestation d'indépendant, notamment pour les semi-professionnels et professionnels **(si possédé)** ;
- Les fichiers vidéo concernant l'audition de recrutement (voir ci-dessous) ;
- Pour les artistes non-résident en Suisse, ces derniers doivent fournir le **formulaire E101** pour attester de la législation applicable.

L'ensemble des documents est à envoyer par e-mail à l'adresse : orchestre@tale-of-fantasy.ch

AUDITION – AMATEUR ET SEMI-PROFESSIONNEL

Tout instrumentiste amateur ou semi-professionnel souhaitant participer au projet et à son orchestre dédié doit fournir des documents multimédias qui serviront de base pour une sélection (audition). Il s'agit de :

- **Une prestation filmée (image + son) sur un extrait imposé ;**
 - o L'extrait imposé fera office d'étalon de mesure équitable pour tous les instrumentistes et traitera des éléments techniques jugés importants pour la bonne réussite du projet Le niveau d'étude sera pris en compte dans le choix ;
 - o Notons que les percussionnistes, harpe & piano sont exemptés d'utiliser un extrait imposé mais **doivent le remplacer** par une œuvre de 1 à 2 minutes du répertoire du 20^{ème} siècle ou plus récent.
- **Une prestation filmée (image + son) sur un extrait à choix.**
 - o Laissé à la libre disposition des instrumentistes, cet extrait sera un outil efficace pour différencier les dossiers et permettre aux intéressés de montrer leur passion et leur talent.

Note 1 : Les auditions enregistrées ne sont pas accompagnées !

Note 2 : Attention à la qualité des fichiers. Essayez également d'utiliser des formats multimédias standards.

Pour tout complément ou question, contactez le Responsable orchestral à : orchestre@tale-of-fantasy.ch

¹ Ces documents sont obligatoires pour pouvoir prétendre à une rémunération d'artiste.

AUDITION – PROFESSIONNEL

CHEF D'ATTAQUE

Tout instrumentiste professionnel souhaitant participer au projet et à son orchestre dédié pour le poste de **chef d'attaque** doit l'indiquer dans le corps de texte de leur e-mail de candidature et fournir des documents multimédias qui serviront de base pour une sélection (audition). Il s'agit de :

- **Une prestation filmée (image + son) sur un extrait imposé ;**
 - L'extrait imposé fera office d'étalon de mesure équitable pour tous les instrumentistes et traitera des éléments techniques jugés importants pour la bonne réussite du projet Le niveau d'étude sera pris en compte dans le choix ;
 - Notons que les percussionnistes, harpe & piano sont exemptés d'utiliser un extrait imposé mais **doivent le remplacer** par une œuvre de 1 à 2 minutes du répertoire du 20^{ème} siècle ou plus récent.

- **Une prestation filmée (image + son) sur un extrait à choix.**
 - Laisse à la libre disposition des instrumentistes, cet extrait sera un outil efficace pour différencier les dossiers et permettre aux intéressés de montrer leur passion et leur talent.

Note 1 : Les auditions enregistrées ne sont pas accompagnées !

Note 2 : Attention à la qualité des fichiers. Essayez également d'utiliser des formats multimédias standards.

TUTTI

Tout instrumentiste professionnel souhaitant participer au projet et à son orchestre dédié pour un poste de **Tutti** doit fournir des documents multimédias qui serviront de base pour une sélection (audition). Il s'agit de :

- **Un extrait issu de leur portfolio ;**

Pour tout complément ou question, contactez le Responsable orchestral à : orchestre@tale-of-fantasy.ch

DOCUMENTS DE VALIDATION D'ENGAGEMENT

Une fois le dossier d'inscription récupéré et étudié, la Commission artistique de Tale of Fantasy se prononcera sur l'adhésion de l'instrumentiste et lui fera parvenir sa réponse par mail. Si l'inscription est demandée pour une adhésion à la liste privilégiée, les documents seront conservés jusqu'à la prise en compte d'une démission écrite émanant de l'artiste et adressée à l'association.